



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Museum national d'histoire naturelle

Question écrite n° 43061

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de l'incendie qui a détruit, dans la nuit du 18 au 19 août dernier, une partie des locaux du laboratoire de cryptogamie du Museum national d'histoire naturelle. Si l'intervention rapide des sapeurs-pompiers et la bonne tenue des murs du bâtiment concerne ont permis d'éviter une extension du sinistre, les dégâts n'en restent pas moins importants et estimés à plus de trois millions de francs. Plusieurs années de travaux de recherche ont ainsi été réduits à néant, du matériel scientifique détruit (microscopes, ordinateurs et micromanipulateur). Il apparaît par ailleurs que si l'incendie s'était propagé à l'étage inférieur, au laboratoire de cryptogamie, des ouvrages anciens et surtout des herbiers du XVII^e siècle constituant une collection unique au monde, auraient disparu. Aussi, souhaiterait-il connaître avec précision l'étendue des pertes causées par cet incendie et qu'une expertise soit rapidement engagée pour en déterminer l'origine. Il lui demande de prendre, en fonction des résultats de cette expertise, des mesures exceptionnelles pour rééquiper les laboratoires touchés par cet incendie, le montant des crédits annuels de fonctionnement du laboratoire de cryptogamie ne permettant pas d'envisager un remplacement rapide du matériel détruit ou endommagé. Il demande enfin que des mesures préventives soient prises et des travaux de mise aux normes effectués dans l'ensemble des bâtiments du Museum national d'histoire naturelle afin d'éviter le déclenchement d'un nouvel incendie.

Texte de la réponse

Le Museum national d'histoire naturelle a été doté de moyens croissants lors du dernier contrat de développement de la recherche et des études doctorales couvrant la période 1992-1995. Il a en particulier bénéficié d'une dotation annuelle de 2,770 MF au titre de la maintenance. Par ailleurs, pour les années 1996 et 1997, un effort particulièrement important est consenti par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche puisque cette dotation est portée à 4,220 MF par an. En ce qui concerne les mesures à prendre après l'incendie qui a ravagé une partie du laboratoire de cryptogamie de l'établissement, il conviendra de tenir compte des résultats définitifs de l'expertise menée par le laboratoire central d'analyse de la préfecture de police de Paris, qui doit déterminer les causes précises du sinistre. Dès que ceux-ci seront connus, le Museum national d'histoire naturelle diligentera une étude sur les travaux à entreprendre pour réhabiliter les locaux détruits. La dotation au titre de la maintenance prévue dans le contrat biennal 1996-1997 devrait néanmoins permettre au Museum national d'histoire naturelle de faire face aux travaux urgents de sécurité qui s'imposent.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43061

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5013

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 952